

La Lettre des Lycées Pros

Les lycées professionnels dans le viseur

Année après année, les attaques se multiplient contre le lycée professionnel, véritable laboratoire pour le ministère de l'Éducation Nationale. Pourquoi s'acharne-t-il sur le LP au point d'arriver vers son démembrement et la fin du statut de PLP ?

D'abord parce que c'est l'école de la classe populaire, méprisée par la bourgeoisie.

Ensuite, parce qu'il ne représente qu'un peu plus de 5% des élèves et 7% des professeurs de l'Éducation Nationale. Un petit échantillon, sur lequel le Ministère peut se permettre de tester des réformes, de réaliser des ajustements économiques sans que cela ne soulève la contestation de l'ensemble de la communauté éducative.



La mise en place du PACTE a été un des moyens utilisé pour contractualiser les missions tout en détruisant nos obligations réglementaires de service, un pas aussi vers l'annualisation du temps de travail. Voici maintenant qu'arrive la dernière pierre (tombale ?) avec la réforme de l'année de Terminale. Les élèves auront le choix pour les 6 dernières semaines de l'année entre une nouvelle période de stage ou une préparation à la poursuite d'études supérieures. Une hypocrisie totale, alors que le Ministère leur a supprimé des centaines d'heures de cours ces dernières années, affaiblissant leurs chances en BTS.

Pour le parcours poursuite d'étude, le BO n°11 du 14 mars 2024 indique que : « Par principe, les enseignants d'une classe assurent les enseignements pour leur classe, mais une organisation plus transversale, pour plusieurs classes à l'échelle de l'établissement, est envisageable en fonction des projets et des effectifs concernés par ce parcours. ». Une tentative d'annualiser le temps de travail de tous les enseignants ! Même ceux qui n'ont pas de PACTE.



Quant aux contenus et à l'organisation des groupes, ce sera à la carte... c'est-à-dire sous la coupe des chefs d'établissement. Ce BO fait fi de la VS signée en début d'année. Nous devenons un personnel employable à merci : plus de respect de notre emploi du temps, du suivi de nos élèves, de la sécurité en cas d'incident...

La Lettre des Lycées Pros

Et que se passe-t-il pour le suivi des élèves de la classe qui ont choisi le parcours de préparation à l'insertion professionnelle, c'est-à-dire qui repartiront en stage ? Le BO n°11 du 14 mars 2024 nous le précise « En conséquence, pour favoriser l'insertion du jeune, le suivi est réel et nécessaire, mais non effectué à des fins certificatives. » Et oui, on fait cours et on réalise le suivi en même temps ! Impossible, non qualitatif et pas professionnel. Sans rémunération supplémentaire ou revalorisation.

Pas question d'accepter ces reculs en termes d'organisation et de charge de travail. Comment va être présentée la ventilation de service (VS) à la prochaine rentrée ? Pour l'instant rien n'a été annoncé pour un changement de ce document officiel qui récapitule notre nombre d'heures hebdomadaires. Ce document est la seule référence officielle administrative. Il faut systématiquement se référer à la VS en cas de conflit avec sa direction sur une modification de votre service en cours d'année lors du dernier semestre de terminale.

Pour le suivi des PFMP, il faut aussi s'appuyer sur le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 article 31 qui encadre précisément les modalités du suivi.

Exemple : Bac professionnel secteur de la production (30 h/semaine, 24 élèves, 5 h de cours hebdomadaire). L'encadrement pédagogique d'un élève est comptabilisé dans le service du professeur pour deux heures par semaine, dans la limite de trois semaines par séquence de stage.



	PFMP avec 1 période de 6 semaines + 6 semaines d'insertion	PFMP avec 2 périodes de 6 semaines + 6 semaines d'insertion
Nb d'élève à encadrer	$24 \times 5 / 30 = 4$ élèves	$24 \times 5 / 30 = 4$ élèves
Nb d'heures de service	$(4 \times 2 \times 3) + (4 \times 2 \times 3) = 48$	$2 \times (4 \times 2 \times 3) + (4 \times 2 \times 3) = 72$
Obligation de service	$(5 \times 6) + (5 \times 6) = 60$	$2 \times (5 \times 6) + (5 \times 6) = 60$
Service complété	$60 - 48 = 12h$	
HSE établissement		$60 - 72 = -12h$

Face au mépris du MEN, nous avons encore des armes officielles à faire valoir pour que le Ministère respecte notre temps de travail et notre santé qui ne le préoccupent que très peu. Mais les textes officiels peuvent changer rapidement, on en a fait l'expérience, alors il n'y a que tous ensemble, par notre mobilisation, avec la CGT Enseignement Privé, qu'on pourra s'opposer à la casse du lycée professionnel, exiger une formation de qualité pour les jeunes des classes populaires, et porter les revendications pour défendre une organisation du travail permettant à tous les personnels d'exercer leur métier dans de bonnes conditions.